

Mon employeur souhaite me faire travailler pour sa 2ème société

Par cactux, le 21/01/2009 à 11:18

Bonjour,

je suis en CDI dans une toute nouvelle société de conseil (2 personnes : mon patron et moi - j'ai le statut cadre). En plus de cette activité de conseil, mon employeur possède une deuxième société, une start-up qui développe un produit. Il a toujours été clair pour nous deux de la possibilité que je puisse travailler aussi pour la seconde entreprise. Cependant, rien ne stipule cette activité sur mon contrat de travail.

- Quelle serait mon intérêt de faire un avenant à mon contrat ?
- A-t-il réellement le droit de me faire travailler dans ce mode ?

Le jour où je vais travailler pour les activités de la start-up, ce travail sera sans doute compris dans mon temps de travail mais cela peut vite être compliqué. Je suis près à m'investir dans les activités de la start-up en plus, mais

- quelles sont mes possibilités de rétribution par rapport à la start-up sans rentrer comme associé (si le produit cartonne... ?) : prime, participation aux bénéfices, ...

Je n'ai pas de crainte par rapport aux intentions de mon employeur, mais je souhaite juste connaître les possibilités que je pourrais lui avancer pour m'engager réellement sur ce projet et ne pas regretter ensuite...

Merci d'avance pour vos réponses.